



AHSSEA

Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

(Reconnue d'Utilité Publique –Décret du 6-7-1962 - J.O. du 11-7-1962)

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

CENTRE PROVISOIRE D'HEBERGEMENT

CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

HEBERGEMENT D'URGENCE DES DEMANDEURS D'ASILE

L'ACTIVITÉ HEBERGEMENT D'URGENCE DES DEMANDEURS D'ASILE

Capacité d'accueil : 30

Taux d'occupation 2021 : 79 %

Nombres de journées réalisées : 8 612

En 2021, l'activité du service HUDA s'est stabilisée. À présent, les objectifs d'accompagnement, notamment en termes de préparation à la sortie, sont équivalents à ceux réalisés en CADA. En effet, la croissance du taux d'obtention de protection internationale a augmenté la part des accompagnements visant l'insertion et l'installation des personnes protégées (majoritairement sur le territoire Haut-Saônois).

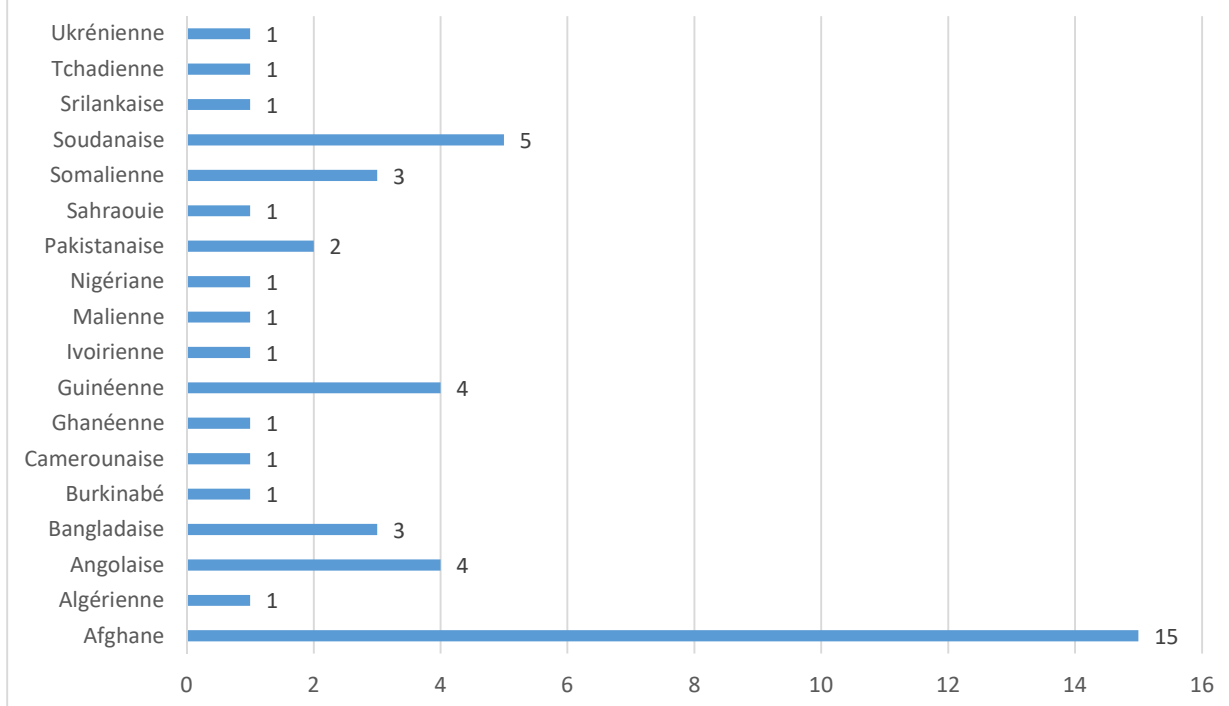
La crise sanitaire s'étant poursuivie en 2021, un important travail de prévention a été réalisé, particulièrement autour de l'accès à la vaccination. En effet, la couverture vaccinale des personnes hébergées en 2021 est de 96 %.

47 personnes hébergées en 2021 :
43 hommes isolés et une famille
composée d'un couple et de 2
enfants

18 personnes accueillies en 2021
dont 2 relocalisées contre 10 en
2020

28 sorties dont 18 bénéficiaires
d'une protection internationale en
2021.

Répartition des nationalités hébergées en 2021



[Tapez ici]

La répartition des nationalités n'a pas évolué par rapport à l'année passée : le dispositif comptabilise 18 nationalités, dont 32 % de personnes afghanes. On observe que 53 % des personnes hébergées à l'HUDA sont d'origine africaine.

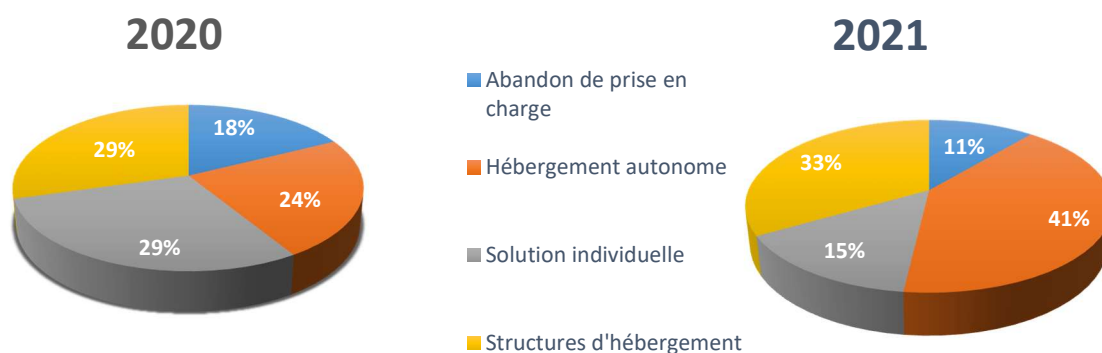
Situation administrative des personnes hébergées



La proportion de personnes ayant obtenu une protection internationale a légèrement augmenté, contrairement au nombre de personnes déboutées qui a diminué. 36% des personnes ont obtenu une protection internationale à l'OFPRA (office français de protection des réfugiés et apatrides) contre 17% à la CNDA (cour nationale du droit d'asile).

Le nombre de personnes en procédure Dublin tend à disparaître car elles sont gérées par le département du Doubs depuis 2019.

Types de sortie



Les solutions individuelles correspondent aux fins de prises en charge des personnes déboutées et dossiers irrecevables.

En 2021, il y a eu une forte augmentation des installations en logements autonomes des personnes bénéficiaires d'une protection internationale, qui se sont toutes installées sur la ville de Vesoul. Une proportion comparable de bénéficiaires de protection a quitté l'établissement par le biais d'autres structures d'hébergement locales comme l'Afpa de Navenne, le CPH de Lure, le PHAJ de Frotey-lès-Vesoul, l'AHSRA : IML et PASRL sur Vesoul, l'EPIDE de Belfort.

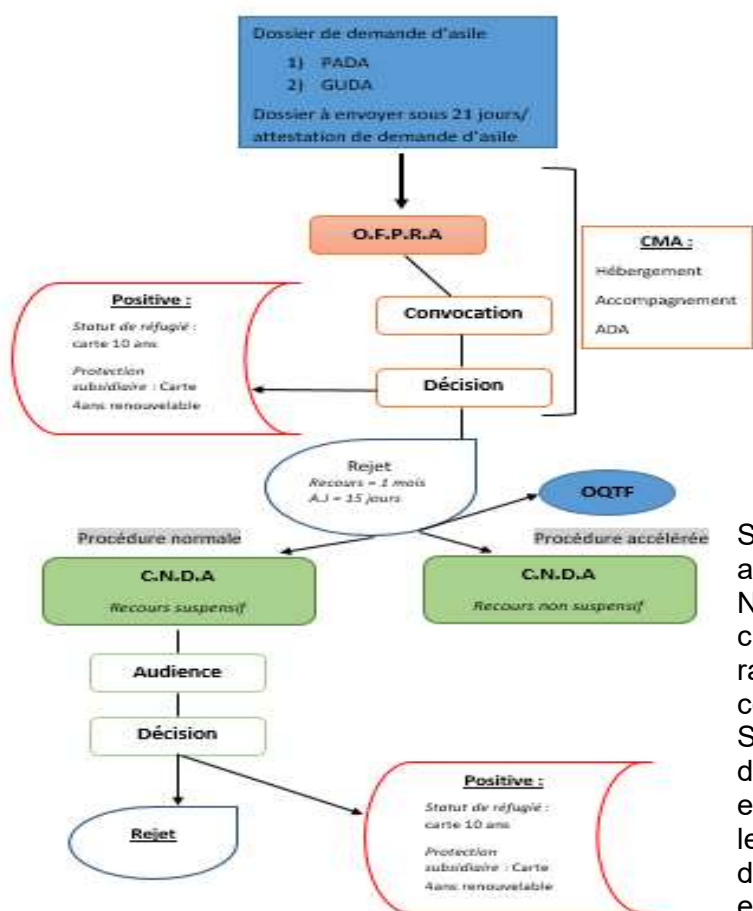
L'ACTIVITÉ CENTRE D'ACCUEIL DEMANDEURS D'ASILE

Capacité d'accueil : 177

Taux d'occupation 2021 : 80 %

Nombres de journées réalisées : 51 350

Schéma procédure de demande d'asile à compter
du 1^{er} mars 2019
suite loi n°2018-778 du 10 septembre 2018



Au cours de l'année 2021,
le CADA a hébergé 232
personnes, ce qui
correspond à :

143 personnes isolées, 22
familles dont 7
monoparentales et 1
couple.

126 personnes accueillies
en 2021, soit 96 adultes
(73 isolés) et 20 enfants.

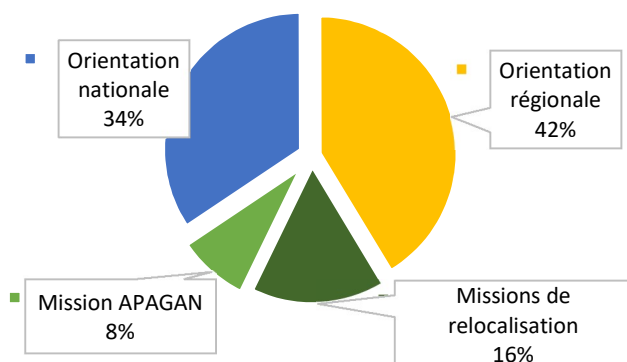
114 personnes sorties,
soit 91 adultes (dont 75
isolés) et 23 enfants.

Sur l'année 2021, 126 personnes ont été accueillies (adultes et enfants confondus). Nous retrouvons à peu de choses près, les chiffres d'avant la crise sanitaire (pour rappel 112 personnes accueillies en 2019 contre 86 en 2020).

Si les orientations régionales (personnes dont la demande d'asile a été enregistrée en Région Bourgogne Franche-Comté) et les orientations nationales (personnes dont la demande d'asile a été enregistrée en dehors de la région) du dispositif national d'accueil (DN@), sont maintenues à part quasi égale, deux autres types d'orientations, occupent désormais 1/4 des orientations (mission de relocalisation et mission APAGAN).

En août 2021, la mission APAGAN voit le jour suite aux événements survenus en AFGHANISTAN. Le CADA a accueilli 19 personnes orientées dans ce cadre.

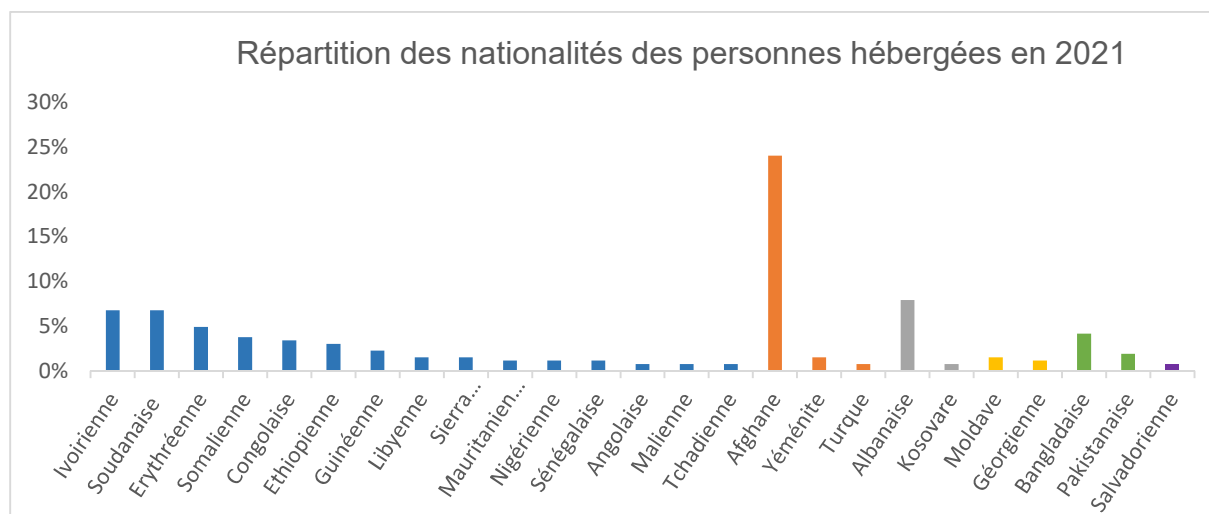
Les types d'orientations pour les personnes
présentes sur 2021



L'augmentation de ce type d'accueil tend à modifier la physionomie habituelle des prises en charge en raccourcissant leur durée moyenne et en intensifiant l'accompagnement autour des questions d'insertion sociale, professionnelle et de recherches de solutions de sorties.

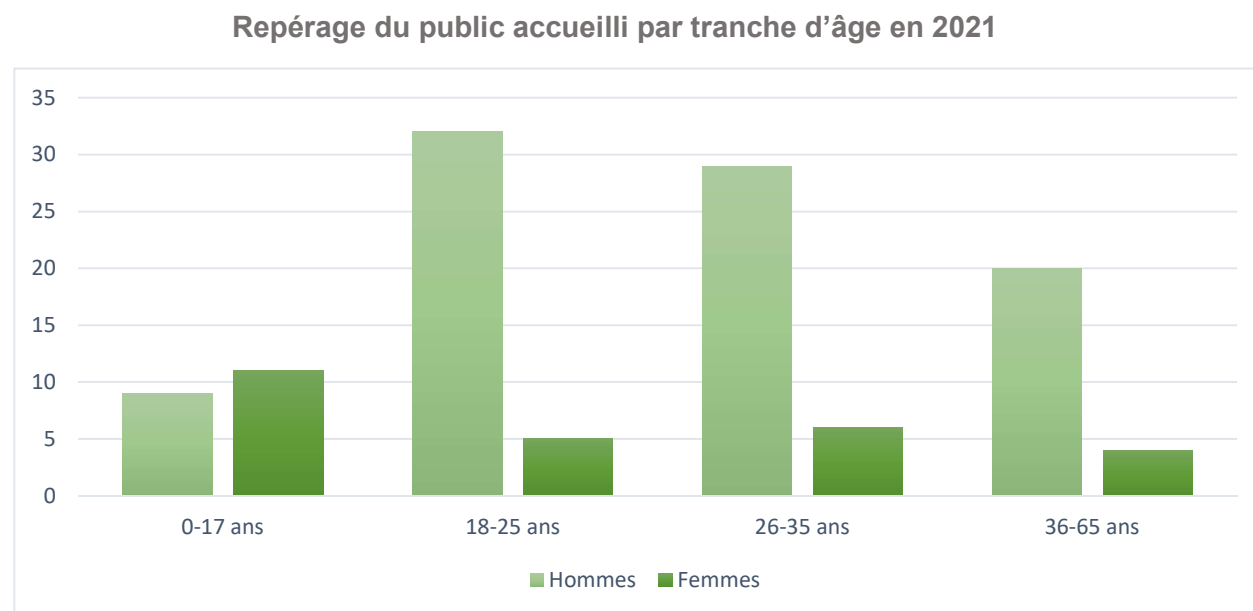
[Tapez ici]

Le public pris en charge au CADA



- Afrique (46,75 %)
- Moyen Orient (30,73 %)
- Europe (9,95 %)
- Europe de l'Est (3,03 %)
- Asie (6,92 %)
- Amérique du Sud (0,43 %)

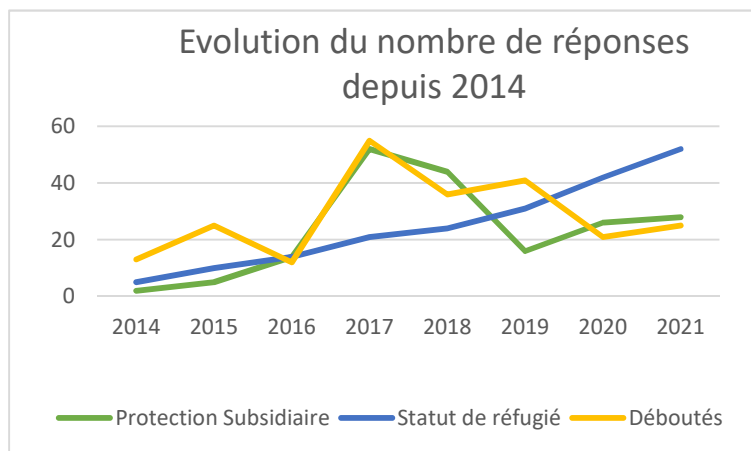
En 2021, **33 nationalités** sont représentées au CADA. La proportion des ressortissants afghans a augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente. Les personnes originaires d'Afrique et du Moyen Orient représentent 77,48 % des résidents hébergés en 2021.



Sur l'année 2021, le CADA a accueilli 126 nouvelles personnes. Nous constatons que ce sont majoritairement des hommes entre 18 et 25 ans.

[Tapez ici]

Cartographie des décisions à l'issue de la procédure de demande d'asile de 2014 à 2021



En 2021 :

52 personnes ont obtenu un statut de réfugié

28 personnes ont obtenu une protection subsidiaire

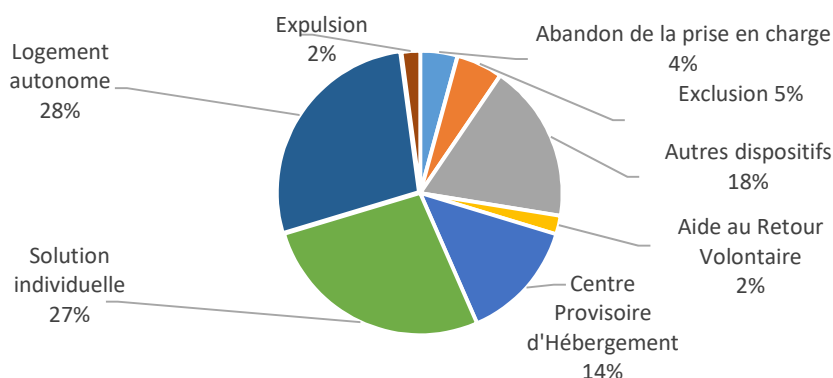
25 personnes ont été déboutées

Sur le nombre de protections internationales obtenues aux cours de l'année 2021, soit 80 décisions, 79% de ces protections ont été délivrées par l'OFPRA, en première instance, contre 21% par la CNDA en seconde instance.

On remarque en 2021 une augmentation constante des statuts de réfugiés mais également une augmentation significative des protections subsidiaires. En effet l'octroi de la protection subsidiaire avait chuté de 2017 à 2019 pour finalement observer une hausse depuis 2019.

Pour apporter une explication à ces évolutions nous pouvons mettre en avant le fait que sur l'année 2021 plusieurs programmes de relocalisation se sont poursuivis, les personnes dites "relocalisées" ne connaissent pas un parcours de demande d'asile dit "classique", ayant déjà été entendues en amont de leur arrivée sur le territoire, accélérant ainsi l'obtention de leur protection. Le service a également accueilli des personnes issues des programmes APAGAN (évacuation de personnes afghanes suite aux événements survenus dans le pays en août 2021), qui n'ont eues aussi pas un parcours de demande d'asile classique, et arrivent en CADA avec la certitude d'être protégées et avec des délais d'attente relativement courts.

Types de sorties au terme de l'Hébergement CADA



114 personnes sorties en 2021 dont :

72 personnes statutaires

34 personnes déboutées

8 personnes sorties en cours de prise en charge (exclusion, abandon...)

[Tapez ici]

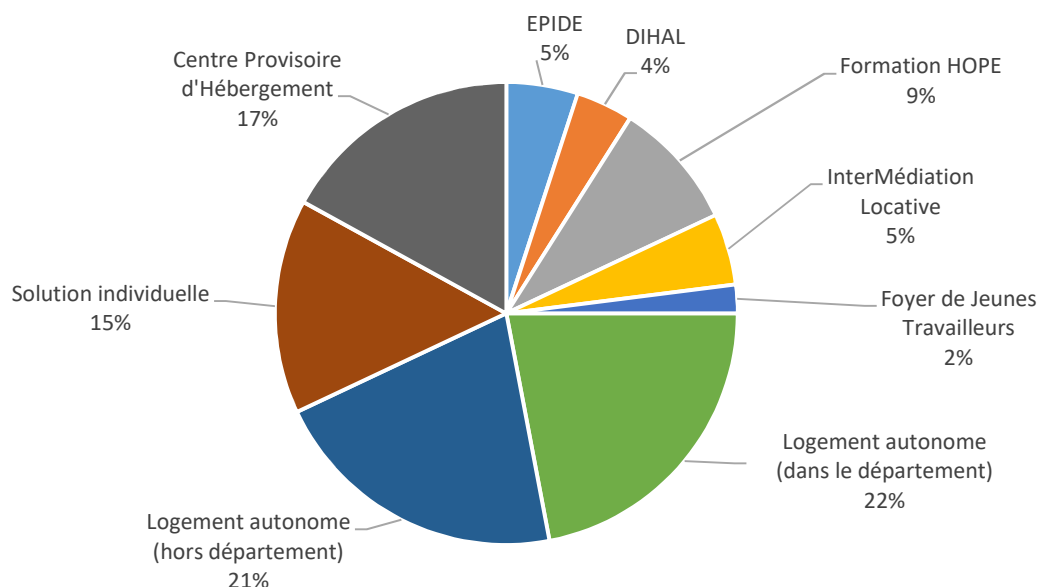
Sur les 114 personnes sorties en 2021 (qui correspondent à 94 situations), nous observons de nombreux départs en "solution individuelle" (27%) qui se traduit généralement par un hébergement chez des connaissances (famille/communauté/amis). 28% des situations sorties ont pu intégrer un logement autonome ; il s'agit d'une installation dans un logement social, permise suite à l'ouverture de ressources (RSA pour la plupart). Seules les personnes bénéficiant d'une protection internationale peuvent prétendre à ce type de sortie.

La part des orientations en CPH (centre provisoire d'hébergement), 14%, reste stable comparée à 2020 (17%). Ces personnes sollicitent une prise en charge en CPH en raison notamment de vulnérabilités et un besoin d'accompagnement spécifique (absences de ressources, situation familiale ou administrative fragile, présence récente sur le territoire...). Par exemple, les personnes issues d'un programme de relocalisation ou provenant de la mission APAGAN n'ont pas le temps de bien appréhender le système français, de ce fait, l'orientation en CPH permet de bénéficier de temps supplémentaire afin de co-construire leur projet d'installation en France avec des professionnels.

Les autres dispositifs représentent 18% des sorties. Il s'agit de structures d'hébergements avec dispositifs de formation, particulièrement investies par les personnes de moins de 25 ans du fait de leur manque de ressources financières (EPIDE, Formation HOPE avec des centres AFPA). D'autres personnes, bénéficiant de ressources ont intégré des dispositifs d'hébergement type FJT ou se sont vu attribuer un logement via la DIHAL (délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) qui propose notamment un accompagnement durant un an.

Nous observons que l'aide au retour volontaire est très peu représentée, en effet, seulement 2 personnes l'ont acceptée sur l'année 2021.

Situation des résidents statutaires sortis en 2021



Les projets de sortie des personnes statutaires sont élaborés avec les travailleurs sociaux référents durant leur 6 mois de prise en charge post décision, sur la base d'un projet individualisé co-construit. Il est souvent nécessaire de déconstruire la vision d'une installation rapide dans des grandes villes et expliquer la réalité du logement en France. Si plusieurs demandes de logements peuvent être introduites, les sorties en logement autonome se

[Tapez ici]

concrétisent pour 21% sur le département de la Haute-Saône. Les attributions de logements hors département se situent globalement sur les départements limitrophes.

Concernant les solutions individuelles qui s'élèvent à 15% des sorties, celles-ci recoupent notamment les situations où les personnes souhaitant rejoindre de plus grandes villes, trouvent des solutions d'hébergement via leur réseau personnel.

Les sorties en logements autonomes ou vers d'autres dispositifs d'hébergement (EPIDE, Formation HOPE, FJT, IML) démontrent le travail important et indispensable avec les partenaires (bailleurs sociaux, centres de formation, structures d'insertion...). Un travail étroit est également effectué avec les missions locales du département afin de permettre aux personnes statutaires de – 25 ans d'accéder à des dispositifs de formations rémunérés (PACEA, Garantie Jeune...).

[Tapez ici]

L'activité CENTRE PROVISoire D'HEBERGEMENT 2021 en chiffres

Capacité d'accueil 2021 : 50

Taux d'occupation 2021 : 84 %

Nombre de journées réalisées : 15260

61 personnes accueillies
soit 48 adultes et 13 enfants

107 personnes hébergées
soit 82 adultes et 25 enfants

62 personnes sorties
soit 48 adultes et 14 enfants

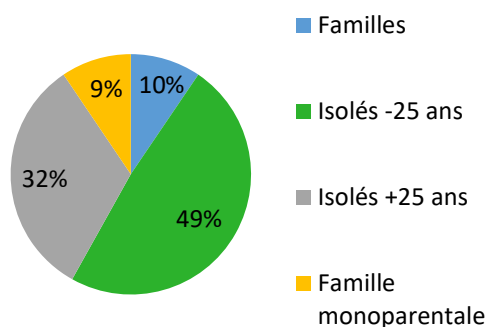
Durée moyenne de prise en charge :
238 jours soit environ 8 mois

En 2021, le CPH a retrouvé une activité similaire à celle de 2019, après une année 2020 fortement perturbée par la crise sanitaire.

Personnes hébergées

74 situations hébergées en 2021 (soit 14 familles et 60 personnes isolées)

Composition familiale



Les personnes isolées représentent 81% des situations hébergées en 2021. 60 % d'entre elles avaient moins de 25 ans soit une augmentation de 12 % par rapport à 2020.

En 2021, sur les 74 situations hébergées, 33 sont arrivées en France dans le cadre de programmes de relocalisation, soit environ 45 %.

Le CPH a un agrément de 50 places réparties entre un foyer de type collectif et cinq appartements (4 appartements T4 et 1 appartement T3) sur la ville de Lure.

En 2021, 5 places ont été externalisées sur un appartement de Type 6.

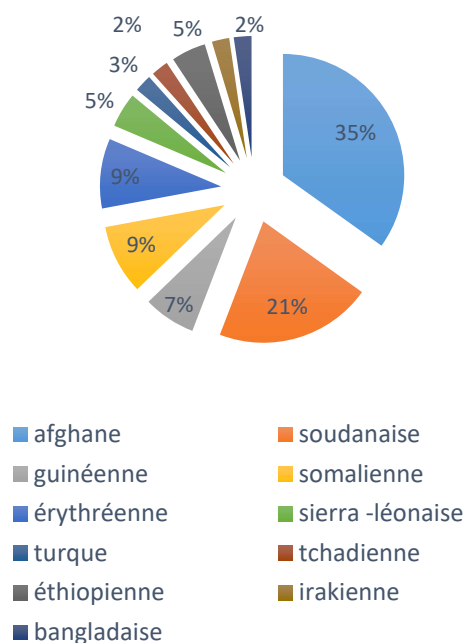
Profil des personnes accueillies

Comme en 2020, la quasi-totalité des personnes accueillies en 2021 provient de structures (CAO/CADA/HUDA) de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Sur les 44 situations accueillies, 36 sont des personnes isolées soit presque 82 % de l'effectif total.

A noter également que pour 3 d'entre elles ce sont les enfants qui ont obtenu une protection et que par conséquent les parents ont dû se rapprocher de la Préfecture de Haute-Saône pour engager des démarches de régularisation.

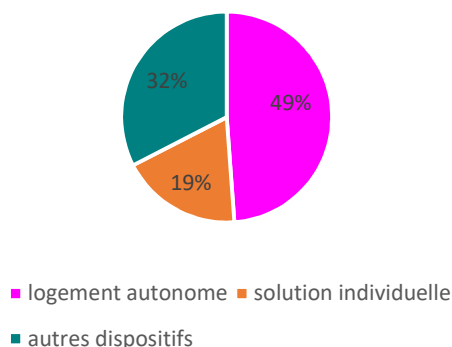
Nationalités accueillies



[Tapez ici]

Les nationalités soudanaise et afghane sont toujours majoritaires même si cela a tendance à baisser.

Modalités de sortie

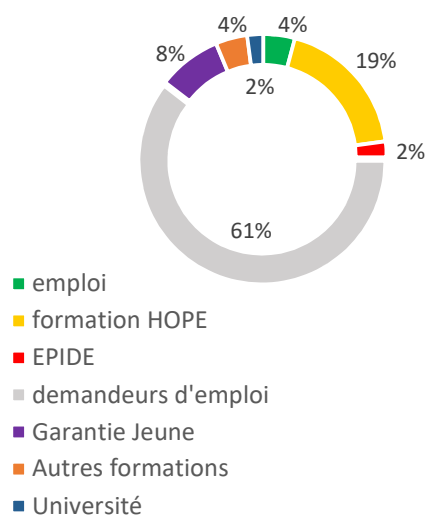


L'accès au logement autonome s'est fait exclusivement dans le parc locatif social, seuls 1 famille et 2 personnes isolées ont pu avoir accès à un logement dans le parc locatif privé.

Sur les 43 situations sorties 20 avaient moins de 25 ans ce qui représente 47%.

72% se sont installés dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

Situation au regard de l'emploi/formation à la sortie



En 2021, 39% des adultes sortis ont accédé à un emploi, à une formation qualifiante ou un dispositif d'insertion en faveur des jeunes de moins 25 ans.

9 résidents ont pu intégrer une formation HOPE sur les AFPA de Belfort (90), Navenne (70), Chevigny-Saint-Sauveur (21) et Lons-le-Saunier (39) dans les domaines du bâtiment, de l'industrie automobile et l'industrie agro-alimentaire,

4 autres ont pu s'inscrire dans un dispositif garantie jeune dans le cadre de leur accompagnement par la mission locale.

Retour sur l'année 2021

✓ En 2021, les modalités d'accompagnement ont dû s'adapter aux protocoles sanitaires successifs imposés par la crise sanitaire.

Ce contexte a fortement accéléré la dématérialisation des démarches administratives et par conséquent mis d'autant plus en difficulté le public accueilli.

✓ 63 % des situations accueillies en 2021 sont arrivées depuis un an ou moins sur le territoire Français.

Cela ayant pour conséquences :

Une sollicitation plus importante des demandes d'interprétariat pour mener les entretiens, davantage de prescriptions de 400 voire 600 heures de formation linguistique dans le cadre du contrat d'intégration, une intensification de l'accompagnement dans les démarches administratives et d'insertion du fait de la méconnaissance de l'organisation administrative de la société d'accueil.

✓ Les résidents ont pu bénéficier des ateliers-conseils de pôle-emploi, animés par une formatrice d'action formation Franche-Comté. Plusieurs séances de prévention des addictions en faveur du public jeune ont également été organisées par l'association addictions France au sein de l'établissement.

Perspectives

✓ Le dossier unique informatisé se met en place progressivement et devrait remplacer les dossiers papier d'ici la fin l'année 2022.

✓ L'espace numérique créé en 2021 a été rénové et un projet d'utilisation de cet espace par les usagers est en cours de réflexion.

✓ De nouvelles interventions vont être programmées auprès du public accueilli (prévention routière, addictions France, pôle-emploi...).

✓ L'équipe du CPH a pour projet de reprendre des séances d'informations collectives.

✓ Un projet avec une crèche de la ville de Lure est en cours. Il a pour but de faciliter la garde

[Tapez ici]

des enfants afin de permettre aux familles la
gestion des démarches d'insertion.